



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Mardi 8 février 2022

LUTTE CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT : LE GOUVERNEMENT SOUTIENT LE LANCEMENT DE L'APPLICATION 3018

À l'occasion du Safer Internet Day, le Gouvernement soutient le lancement de **l'application 3018, un nouveau point d'entrée pour signaler toute situation de cyberharcèlement des enfants**, afin d'assurer une prise en charge rapide et globale de la victime. Développée avec le soutien technologique et humain d'Orange et l'accompagnement de Make.org Foundation, l'application 3018 est gérée par l'Association e-Enfance qui opère le 3018, le numéro national pour les victimes de violences numériques.

En France, un enfant reçoit son premier appareil numérique en moyenne à l'âge de 10 ans et 20% des jeunes de 8-18 ans déclarent avoir déjà été confrontés à une situation de cyberharcèlement. En novembre dernier, à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, **le président de la République Emmanuel Macron, avait annoncé le lancement de l'application 3018 pour « que la honte change de camp »**. Ce lancement répond au besoin d'un meilleur accompagnement des victimes de cyberharcèlement dans le contexte d'un usage croissant du mobile par les jeunes.

Téléchargeable sur tous les smartphones (iOS ou Android), l'application 3018 propose 4 fonctions clés :

- Une **prise de contact instantanée** au travers d'un tchat avec un professionnel du 3018, ainsi que le contact direct au numéro national 3018 ;
- **Le stockage des preuves** du harcèlement vécu (captures d'écran, photos, liens url, etc.) dans un **coffre-fort numérique et sécurisé**, ainsi que la possibilité de transférer tout ou partie de ces preuves aux équipes 3018 ;
- **Un accès rapide à des fiches pratiques** sur le cyberharcèlement pour s'informer sur ses droits et savoir comment réagir ;
- **L'auto-évaluation de sa situation à l'aide d'un questionnaire**, pour encourager la victime à demander de l'aide.

Le 3018 dispose de procédures de signalement accélérées pour faire supprimer les comptes ou les contenus en quelques heures sur les réseaux. Il est le partenaire du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la plateforme PHAROS et du 119 Enfance en danger pour réaliser des signalements prioritaires. Il conseille les victimes dans leurs démarches pour porter plainte le cas échéant. Avec l'accord de l'appelant, les signalements faits auprès du 3018 seront transmis aux référents harcèlement académiques pour assurer un suivi immédiat de la situation au sein de l'établissement scolaire.

Le lancement de cette nouvelle application s'inscrit dans la droite ligne du plan de lutte contre le harcèlement lancé dès 2018 par le ministère autour de trois grands axes : prévenir, former et intervenir. Si les actions lancées dans les établissements scolaires ont permis de faire reculer le harcèlement « physique » entre élèves, le développement exponentiel des réseaux sociaux et du cyberharcèlement impliquent une mobilisation accrue.

Outre le déploiement progressif du [programme PHARe](#) dans toutes les écoles et les collèges depuis la rentrée 2021, notamment pour former l'ensemble des membres de la communauté éducative à tous ces enjeux, le ministère a amorcé un processus de dialogue avec les plateformes pour les amener à prendre toutes leurs responsabilités pour prévenir ces faits, mais aussi pour accentuer leur réactivité lorsqu'il s'agit de retirer des contenus.

D'autre part et conformément à la demande du président de la République, une certification aux usages du numérique sera passée par chaque élève de 6^{ème} afin d'intégrer les diverses dimensions de la citoyenneté numérique, dont la responsabilité numérique, la lutte contre les cyberviolences, la compréhension des enjeux techniques, sociaux, économiques et écologiques liés à Internet. Expérimentée dans 12 départements à la rentrée 2022, elle sera déployée sur l'ensemble du territoire dès la rentrée 2023.

Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : « Il nous faut mener une véritable politique du climat scolaire, qui implique l'ensemble de la communauté éducative, et au-delà, la société tout entière, afin de faire reculer le harcèlement et promouvoir le principe qui en est l'antithèse, celui de fraternité. Je me félicite que cette nouvelle application 3018 puisse y contribuer ».

Adrien TAQUET, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles : « Le lancement de l'app 3018 constitue un pas de plus essentiel pour mieux protéger les enfants en situation de cyberharcèlement. Les enfants détiennent aujourd'hui un smartphone dès 10 ans en moyenne, et s'ils sont des digital natives, ils sont aussi des digital naïves. C'est pourquoi nous devons les doter d'un outil concret, facile d'utilisation, déjà présent sur leurs portables et vers lequel ils peuvent donc se tourner plus naturellement. Avec l'app 3018, nous allons directement vers eux, nous nous assurons que ces situations ne perdurent pas, et qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement grâce aux équipes spécialisées de l'association e-Enfance ».

Stéphane RICHARD, président d'Orange : « Orange, opérateur engagé et promoteur d'un numérique responsable, est un partenaire de longue date de l'association e-Enfance. C'est pourquoi nous avons pris l'engagement en novembre dernier de soutenir cette initiative portée par le président de la République, afin de participer à la lutte contre le harcèlement scolaire. Je suis heureux qu'Orange puisse apporter son appui technologique et humain à l'association e-Enfance et au Gouvernement, pour permettre à toutes les victimes de cyberharcèlement d'avoir accès à un meilleur accompagnement, de façon anonyme et sécurisée ».

Justine ATLAN, Association e-Enfance / 3018 : « L'application 3018 vient renforcer l'action quotidienne du numéro national 3018 contre les violences numériques. Les jeunes victimes de harcèlement pourront désormais accéder directement de leur téléphone aux professionnels du 3018 pour obtenir de l'aide et sortir de l'isolement. L'application 3018 permet une prise en charge immédiate et globale de toute situation de harcèlement vécu. Je tiens à remercier nos fidèles mécènes et partenaires sans qui cette application n'aurait vu le jour ».

Le lancement de l'application s'inscrit dans le plan d'actions de la Grande Cause pour la protection de l'enfance contre toutes formes de violences, lancée par Make.org en 2021. Il répond à un besoin toujours plus urgent face à l'essor observé des cyberviolences.

Axel DAUCHEZ, Président de Make.org : « Dans le cadre de la consultation sur l'enfance que nous avons menée sur la plateforme Make.org, nous avons pu voir à quel point les citoyens jugeaient nécessaire de mettre en place des actions concrètes pour lutter contre les violences subies par les enfants et notamment les cyberviolences. L'application 3018 constitue un outil pertinent et utile pour aider les jeunes face à ce fléau. Nous sommes extrêmement fiers d'accompagner l'association e-Enfance/3018 et d'avoir contribué au développement de cette application ».

À propos de l'Association e-Enfance/3018

Reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance est la référence pour la protection de l'Enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique depuis 2005. Agréée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, elle mène des actions de sensibilisation auprès des élèves, des parents et des professionnels. Elle opère le 3018, numéro national pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents. Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est le partenaire officiel du ministère dans la lutte contre le cyberharcèlement entre élèves depuis 2011. Tiers de confiance auprès des réseaux sociaux pour signaler et faire supprimer des contenus préjudiciables en quelques heures, le 3018 accompagne les adolescents, les parents et les professionnels sur toutes les questions liées aux usages numériques des jeunes (cyber-harcèlement, revenge porn, chantage à la webcam, surexposition aux écrans, jeux vidéo, exposition à des contenus violents et pornographiques, contrôle parental, piratage de compte, usurpation d'identité, etc.). Le 3018 est disponible par téléphone 6 jours sur 7 de 9h00 à 20h00, sur 3018.fr par Tchat, Messenger et WhatsApp. Conventionné avec le ministère de l'Éducation nationale, la plateforme Pharos (internet-signalement.gouv.fr) et le 119-Enfance en danger, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance sur Internet. www.e-enfance.org.
Le 3018 est la helpline française du programme européen Safer Internet.

Contacts Presse

Association e-Enfance/3018

Gaëlle de Montoussé – 06 09 77 51 04 – g.demontousse@e-enfance.org
Sandra Tricot - 06 65 85 85 65 - stricot@kbzcorporate.com

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

Secrétariat d'État chargé de l'Enfance et des Familles

Mel : sec.presse.enfance@sante.gouv.fr